

COURRIER ARRIVE :

Le Président

Réf. : PSol/DQR/SBCM  
Dossier suivi par : Lynda Laghim  
Tél : 01 76 68 88 12

N° CHRONO 65527  
N° AFFAIRE :  
ORIGINAL :  
COPIE :

Monsieur Yann Chevalier  
Directeur général  
OPH Vallée-Sud-Habitat  
5, rue Paul Vaillant Couturier  
92140 Clamart

Nanterre, le

14 FEV. 2024

Monsieur le Directeur général,

Votre organisme a la possibilité de participer au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Pour l'exercice 2024, les modalités de cette participation financière restent inchangées et basées sur une contribution de 4 € par logement social de votre parc locatif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

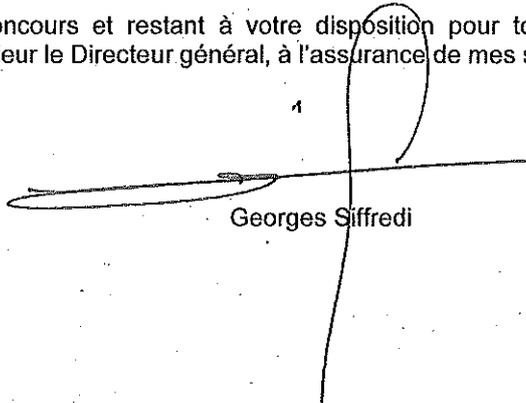
Aussi, je vous invite à confirmer au Département le montant de votre abondement au FSL pour l'année 2024 et à transmettre les informations suivantes, au plus tard le 29 février 2024 :

- les noms et qualités du ou des signataires de la convention 2024,
- la raison sociale, le numéro de SIRET et l'adresse de votre organisme :
  - prioritairement en version dématérialisée à l'adresse « [soi-logement@hauts-de-seine.fr](mailto:soi-logement@hauts-de-seine.fr) »
  - ou par courrier à l'adresse suivante :

Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
Pôle Solidarités/Direction qualité et ressources  
Service budget, conventions et marchés,  
Unité conventions et marchés  
92731 Nanterre Cedex

A réception de ces éléments, la convention fixant les modalités de votre participation financière au FSL pour l'année 2024 vous sera transmise pour signature.

Vous remerciant par avance pour votre concours et restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Georges Siffredi